



VILLE-MARIE  
PROVINCE DE QUÉBEC, COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE  
MARDI 14 MARS 2017  
PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Comité exécutif

À la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue par conférence téléphonique, à 8 heures.

à laquelle session sont présents :

M<sup>me</sup> Hélène Nickner  
MM. Jean-François Trahan                      Pierre Rivard

tous commissaires, formant quorum sous la présidence de M. Pierre Rivard.

Le commissaire Denis Beauvais est absent.

Assiste également à cette séance :

M. Joël Fleury, directeur du Serv. des ressources matérielles et du transport scolaire

Le président déclare la réunion ouverte.

**E-2017-1213      LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

**E-2017-1214      MISE AUX NORMES DES ISSUES DE SECOURS (PHASE II) ÉCOLE SAINT-LOUIS DE NÉDÉLEC**

Suite à l'ouverture des soumissions (**document DSRM-1617-03**),

Il est proposé par le commissaire Jean-François Trahan et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue accorde le contrat pour la mise aux normes des issues de secours (Phase II) à l'école Saint-Louis de Nédélec à l'entreprise Construction Triax au montant de 188 000,00 \$ taxes en sus et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet incluant les modifications au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du prix initial.

**E-2017-1215      RÉFECTION DE L'ENVELOPPE DU GYMNASÉ, ENLÈVEMENT DE L'AMIANTE ET TRAVAUX CONNEXES À L'ÉCOLE SAINT-LOUIS DE NÉDÉLEC**

Suite à l'ouverture des soumissions (**document DSRM-1617-04**);

Il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue accorde le contrat pour la réfection de l'enveloppe du gymnase, enlèvement de l'amiante et travaux connexes à l'école Saint-Louis de Nédélec à l'entreprise Construction N. Martel inc. au montant de 155 200,00 \$ taxes en sus et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet incluant les modifications au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du prix initial.

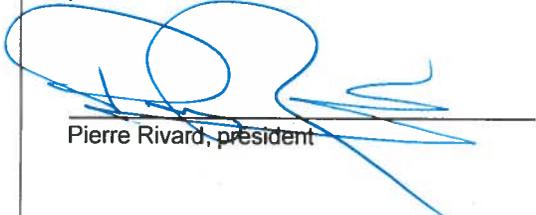
**E-2017-1216      REMPACEMENT DE FENÊTRES AU SOUS-SOL DE L'ÉCOLE MARIE-IMMACULÉE DE LATULIPE**

Suite à l'ouverture des soumissions (**document DSRM-1617-05**);

Il est proposé par le commissaire Jean-François Trahan et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue accorde le contrat pour le remplacement des fenêtres au sous-sol de l'école Marie-Immaculée de Latulipe à l'entreprise Serge Rénovation (9072-0848 Québec inc.) au montant de 31 840,00 \$ taxes en sus et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet incluant les modifications au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du prix initial.

**E-2017-1217      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisément huit heures trente minutes lorsque les délibérations prennent fin.

  
Pierre Rivard, président

  
Joël Fleury, secrétaire de la séance